

Aptitude militaire et médecine interne : une étude rétrospective

Mickaël LHAÏBA¹, Interne des Hôpitaux des Armées, École du Val-de-Grâce, Paris

Hélène VANQUAETHEM¹, Sébastien LE BUREL¹, Raphaële MESTIRI¹, Tarik CHAARA¹, Guillaume CASSOURRET², Wéniko CARÉ¹, Hubert NIELLY¹

¹ Service de Médecine interne, Hôpital d'Instruction des Armées Bégin, Saint-Mandé

² Division expertise et stratégie santé de défense, Direction Centrale du Service de Santé des Armées, Vincennes

Aucun conflit d'intérêt

Introduction

Les internistes militaires doivent déterminer si les patients présentant des pathologies auto-immunes ou systémiques sont aptes à servir « en tout temps et en tout lieu ». Les militaires peuvent en effet être projetés en opération extérieure (OPEX), et se retrouver en environnement isolé, en zone tropicale, avec de longues durées d'évacuation.

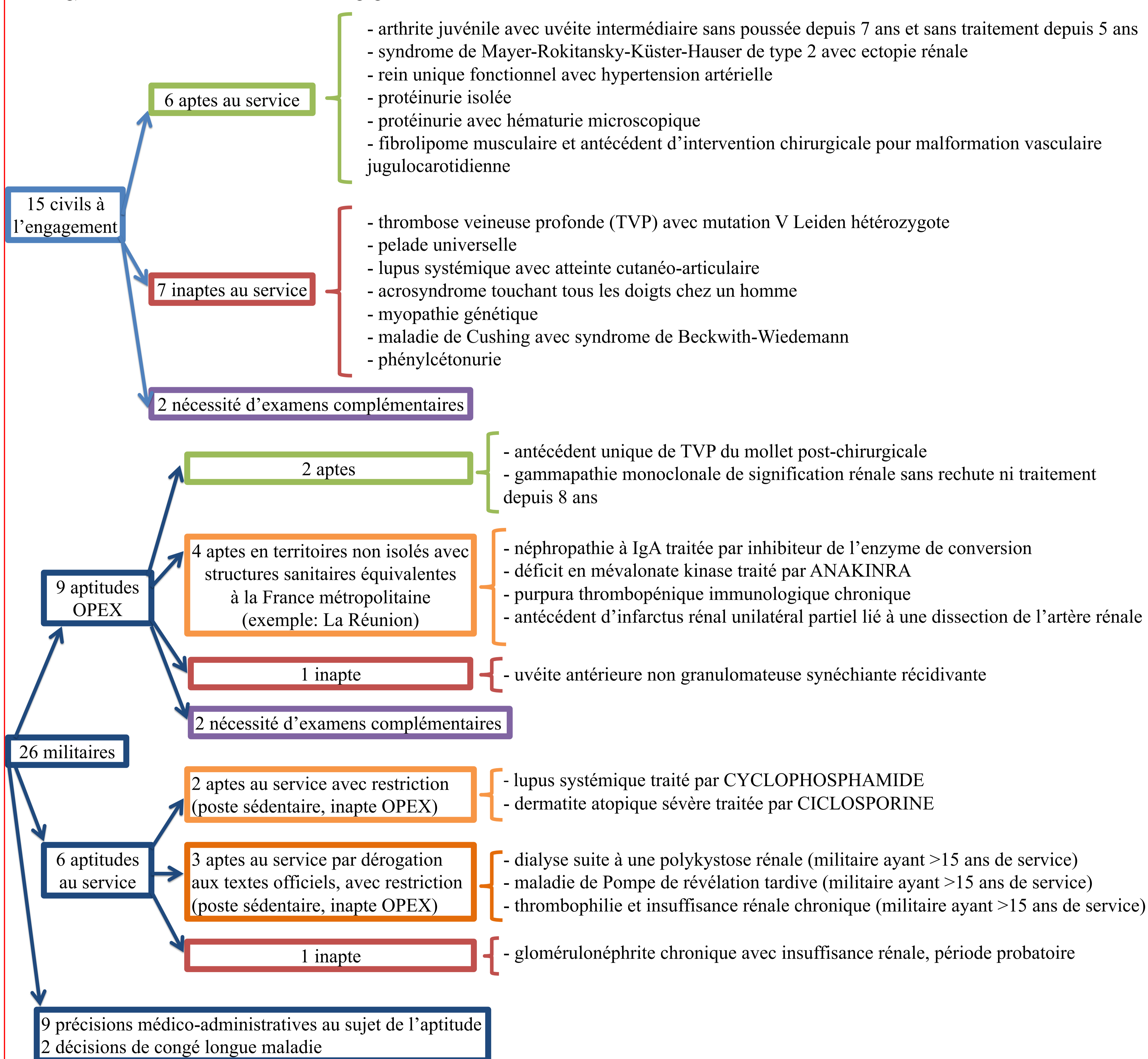
Nous avons réalisé une étude observationnelle rétrospective monocentrique des décisions d'aptitude référées en médecine interne.

Patients

Les patients ayant bénéficié d'un avis d'aptitude en Médecine interne à l'Hôpital d'Instruction des Armées Bégin entre septembre 2019 et décembre 2020 ont été inclus.

Résultats

Quarante-et-un patients (dont 10 femmes) d'âge moyen 31 ans ont été inclus. Vingt-six étaient militaires (4 officiers, 15 sous-officiers et 7 militaires du rang) et 15 étaient civils, candidats à l'engagement.



Discussion

Pathologie

- Risque de poussée
- Caractère incapacitant des symptômes/ forme clinique présentée
- Risque de séquelle en cas de traitement tardif
- Plateau technique nécessaire à la prise en charge

Patient

- candidat à l'engagement ou en cours de carrière
- emploi occupé (type d'emploi, isolement du lieu d'emploi)

Décision collégiale d'aptitude

Traitement

- Disponibilité / Conservation aisée des médicaments
- Risque infectieux
- Autres effets secondaires

La décision d'aptitude doit préserver la capacité opérationnelle des Armées et la santé du patient.

